



Sorges et Ligeux en Périgord, le 21 juillet 2026

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 JUIN 2026

SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD
commune du Grand Périgueux

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil à Sorges, sous la présidence de Monsieur Éric SEGUY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présent(e)s : M. Éric SEGUY, Mme Virginie JARDON, M. Nicolas HERPIN, Mme Isabelle GRAND, M. Vincent FREAL, M. Alain GRAS, M. Jean-Emile MOREAU, M. Gérard GERVAIS, M. Bruno ROBIN de MALET, M. Jean-Paul BERSAC, Mme Corinne MILLET, M. Philippe d'AGIER de RUFOSSE, Mme Pascale TREFEIL, Mme Frédérique PELLETANT, M. François-Régis FERRAND, Mme Delphine ROUSSARIE, Mme Marianne MAUREAU, Mme Angélique PARROT, Mme Elodie-Fleur MADELAINE, Mme Camille DUBECH.

Absents : M. Damien CHANSEAUD, M. Benjamin LEGER.

Procuration : Mme Isabelle COMMERY à M. Nicolas HERPIN.

Secrétaire de séance : Mme Virginie JARDON.

Le quorum est atteint. Nombre de membres du conseil :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

Pouvoirs : 1

OBJET : Approbation du procès-verbal du 20 avril 2026

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 AVRIL 2026.
Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Mairie

Square ROGER FRANÇOIS - Sorges
24420 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.35.68.00

Mairie annexe de Ligeux

133, avenue SIMONE VEIL - Ligeux
24460 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.05.03.05



e-mail : sorgesetligeux@orange.fr - www.sorges.perigord.com - Facebook - PanneauPocket

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- La dépense correspondante est inscrite au budget 2026.

OBJET : Désignation du délégué de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Périgueux

Vu la DCM202604005 ayant fait l'objet d'une annulation,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a approuvé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il convient de désigner un représentant pour la commune de Sorges et Ligueux en Périgord.

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a pour mission d'évaluer les transferts de charges afférents aux transferts de compétences, dans le but de garantir leur neutralité budgétaire pour les communes et la communauté.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Virginie JARDIN, 1^{ère} Adjointe, pour représenter la commune dans cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Virginie JARDON comme membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

OBJET : Élections sénatoriales - élections des délégués et des suppléants

Vu le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Mme Camille DUBECH, M. Gérard GERVAIS, Mme Elodie-Fleur MADELAINE et M. Jean-Emile MOREAU

La présidence du bureau est assurée par le Maire.

b) Une liste est déposée et enregistrée

Composition de la liste SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD :

AR Prefecture

024-200060267-20260727-DCM202607001-DE

Reçu le 07/08/2026

Publié le 07/08/2026

- 1- Éric SEGUY, délégué
- 2- Virginie JARDON, déléguée
- 3- Jean-Emile MOREAU, délégué
- 4- Isabelle GRAND, déléguée
- 5- Alain GRAS, délégué
- 6- Frédérique PELLETANT, déléguée
- 7- Nicolas HERPIN, délégué
- 8- Corinne MILLET, suppléante
- 9- Vincent FREAL, suppléant
- 10- Delphine ROUSSARIE, suppléante
- 11- Gérard GERVAIS, suppléant

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus 7 délégués et 4 suppléants.

c) Élection des délégués et des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 21
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 21

La liste SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD a obtenu la totalité des suffrages.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

La liste SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD a obtenu la totalité des suffrages et sont élus :

- 1- Eric SEGUY, délégué
- 2- Virginie JARDON, déléguée
- 3- Jean-Emile MOREAU, délégué
- 4- Isabelle GRAND, déléguée
- 5- Alain GRAS, délégué
- 6- Frédérique PELLETANT, déléguée
- 7- Nicolas HERPIN, délégué
- 8- Corinne MILLET, suppléante
- 9- Vincent FREAL, suppléant
- 10- Delphine ROUSSARIE, suppléante
- 11- Gérard GERVAIS, suppléant

Divers points abordés :

Monsieur le Maire informe du projet de renforcement des installations téléphoniques à la suite d'un échange avec Orange, Périgord Numérique et le groupe SPIE. Une étude est actuellement en cours en vue de l'implantation d'un pylône sur la zone blanche de Laudinie et Bujadelle. Dans ce dossier, Orange intervient en qualité de mandataire. Plusieurs sites d'implantation ont été évoqués, notamment le Roc d'Habran, Chabanne et Pied de Lièvre. Les études techniques se poursuivent afin de déterminer l'emplacement le plus adapté.

AR Prefecture

024-200060267-20260727-DCM202607001-DE

Reçu le 07/08/2026

Publié le 07/08/2026

Par ailleurs, un pylône SFR sera installé au lieu-dit à La Pompinette afin de renforcer les installations existantes et d'améliorer les services de télécommunication nécessaires au fonctionnement du réseau SNCF.

Monsieur François-Régis FERRAND, conseiller délégué à la culture, présente les différentes animations culturelles prévues au cours de l'année. Il expose le programme des manifestations ainsi que le budget alloué aux actions culturelles. Un échange s'engage entre les membres du conseil sur l'organisation des manifestations et les crédits affectés à ces actions.

Monsieur le Maire informe de la prochaine date du prochain Conseil Municipal, qui aura lieu le 27 juillet 2026.

La séance se termine à 20h00.

Virginie JARDON
Secrétaire de séance



Éric SEGUY
Maire

